

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Jérôme AGNELLET, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaiant donné procuration : MM. Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire-Adjoint, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

====oo0oo====

N° 2025/12 - FORET ÉCOLE - CONSTRUCTION D'UN PRÉAU ET DE TOILETTES SÈCHES A L'ÉCOMUSÉE DU BOIS ET DE LA FORET - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT AU TITRE DE LA DETR 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision du Maire n°2025/090 en date du 17 novembre 2025 sollicitant Mme la Préfète pour une subvention dans le cadre du projet de Forêt école ;

Considérant la possibilité de déposer un dossier au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 auprès de l'État pour les travaux de construction d'un préau et de toilettes sèches à l'Ecomusée du Bois et de la Forêt ;

Considérant que le dossier a été déposé auprès des services de la Préfecture, lesquels demandent qu'une délibération soit prise pour formaliser la demande ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **SOLLICITE** auprès de Mme la Préfète de la Haute-Savoie une subvention au titre de la DETR 2026, d'un montant de 100 000 €.

....

- **PROPOSE** le plan de financement suivant :

DET R 2026	100 000.00 €
Solde par autofinancement/emprunt :	<u>89 693.82 €</u>
Montant total HT de l'opération :	189 693.82 €

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à déposer le dossier de subvention au titre de la DETR 2026.
- **S'ENGAGE** à mettre en place le complément de financement par autofinancement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 décembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Claude COLLOMB-PATTON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 DEC. 2025** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **24 DEC. 2025**

THÔNES, le **24 DEC. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

